



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
3 Mars 2011**

**COMPTE RENDU**

**Étaient présents** : Tous les conseillers sauf

**Excusé(e)s** : Michel JEANNOT

**Absent(e)s** : 0

**Secrétaire de séance** : M. Patrick GARNERET

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 3 Février 2011,  
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

**1. Présentation et Vote des Compte Administratif et Compte de Gestion**

Le Maire cède la présidence à Jacky BERTRAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, afin de procéder à la présentation du compte administratif 2010. Ce compte administratif est conforme aux résultats retracés dans le compte de gestion du receveur du Trésor Public.

Après quelques questions et précisions données, sur ce compte administratif 2010, celui-ci a été soumis aux voix de l'assemblée.

Voix Pour = 9                      Voix Contre = 0                      Abstention= 0

Le Maire n'a pas participé au vote. Il remercie le conseil municipal et reprend la présidence de la séance.

**2. Débat d'Orientations Budgétaires**

Le Maire remet aux conseillers un condensé des différents projets à positionner en section d'investissement pour le budget primitif 2011, à savoir :

**Budget général**  
**Section Investissement**

- Réfection de la toiture du bâtiment communal.  
Coût envisager                      20 000.00 €  
Une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général, espérée à hauteur de 24% du montant HT de la facture des travaux.
- Façade de l'Église  
Devis des entreprises MODICA-PETREMENT et JAUMANN, à réactualiser  
Coût envisagé                      30 000.00 €  
Une subvention du Conseil Général                      (24% du montant HT de la facture)  
Une subvention État (D.G.E.)                      (20% du montant HT de la facture)  
Une subvention sur Réserve Parlementaire de M. le Député du Doubs, (Montant inconnu)  
Une subvention de la Fondation du Patrimoine, suite à la souscription lancée en fin 2010.  
Montant des dons déjà versés à ce jour                      1 070.00 €

- Réfection du chemin des Prés (2<sup>ème</sup> tranche)

Devis estimatif avant M.A.P.A. (Marché A Procédure Adaptée) 32 562.00 €

Coût envisagé en investissement 25 000.00 €

Une subvention du Conseil Général a été demandée, d'un montant de 24% de la facture HT

- Redimensionnement réseau d'alimentation d'eau courante

Une portion de réseau d'eau situé sur la Lavenne (Chemin de Pont Les Moulins), nécessite une intervention de génie civil, afin de redimensionner la section de la conduite, jugée à cet endroit trop faible.

Coût évalué à 2 000.00 €

Devis sollicité auprès de « Véolia »

Demande d'une aide auprès du Syndicat d'eau.

- Éclairage Public

Poursuite du programme pluriannuel de remplacement (au fil de l'eau) des becs de rues obsolètes. Un montant de 2 000.00 € sera budgété pour cet investissement.

### **Budget annexe Assainissement** **Travaux d'investissement**

- Il est prévu de contracter un emprunt d'un montant de 35 000.00 €, afin de réaliser le bouclage du réseau unitaire du schéma d'assainissement, à l'entrée du village (côté Baume). Ce schéma a été initié lors de la dernière mandature.

Une subvention est espérée (environ 30% du montant HT des travaux)

- Il est prévu, en cours d'année de contracter un emprunt, afin de réaliser la construction d'un bassin de traitement des eaux usées (Roseaux plantés).

Coût global de l'ouvrage 264 000.00 € HT

Une subvention de 30% est espérée sur un montant plafonné de 174 000.00 € des services de l'Agence de l'Eau.

Une subvention de 30% du Conseil Général est également espérée sur le montant HT des travaux

### **3. Questions et Activités diverses**

Suite à une réunion de consultation, organisée entre la Commune, la Cuma et le Comité des Fêtes, une convention en cours d'élaboration a été présentée par M. le Maire aux conseillers municipaux. Cette convention a pour but de définir les obligations de chacune des parties concernées dans l'utilisation et l'exploitation des installations communales, mises à la disposition de la Cuma.

Moyennant un abattement de loyer durant la période estivale allant du 1<sup>er</sup> Juillet au 15 Août de chaque année, il est demandé aux adhérents de la Cuma de pouvoir libérer ponctuellement le petit bâtiment, ainsi que la partie bétonnée du grand bâtiment, pour le déroulement de manifestations organisées par l'une ou l'autre des collectivités (Commune et/ou Comité des Fêtes).

Outre ces collectivités, seuls les habitants de la commune, à titre dérogatoire, pourront bénéficier de ces installations, rendues disponibles par les adhérents de la Cuma, aux conditions et aux dates définies par la présente convention.

Le Maire propose au conseil de réfléchir au contenu de cette convention, aux fins de valider cette convention lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Sans autre question supplémentaire à traiter et l'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 30.